



Commune Lacoste — Mas Audran Bulletin Municipal



JANVIER 2026

Ouverture secrétariat :

Lundi : 14h00—18h00 (fermé en août)

Mercredi : 10h00—12h30
14h30—19h00

Tel : 04 67 96 32 70

mail : mairie.lacoste34@hotmail.com

Site : <https://www.commune-lacoste34.fr>

Interc'eau : 0 805 295 715

Gendarmerie : 17

Pompiers: 18

Samu : 15

Dans ce numéro :

- ◆ Coupures électricité
- ◆ Cérémonie du 11 novembre
- ◆ Elections municipales
- ◆ Etat Civil



Le mot du maire

Chères Coustoulines, chers Coustoulines,

En ce début d'année, je souhaite vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, mes vœux les plus sincères : que 2026 vous apporte santé, sérénité et réussite dans vos projets.

Notre petite commune a encore montré en 2025 qu'elle possède une force précieuse : son esprit de proximité et de solidarité. Chaque initiative, chaque geste de bénévolat, chaque rencontre associative contribue à faire vivre notre village. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui s'impliquent, parfois discrètement, mais toujours avec efficacité.

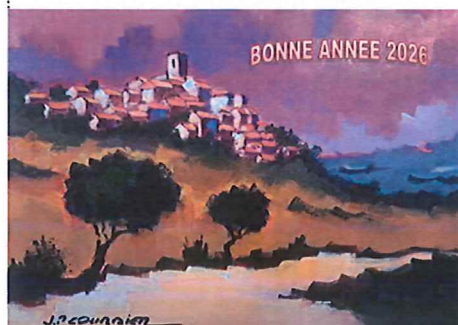
2026 sera aussi une année d'écoute et de dialogue.

Vos idées, vos remarques et vos suggestions sont essentielles et nous permettent d'œuvrer pour le bien de tous.

Ensemble, nous continuerons à faire de notre village un lieu accueillant, dynamique et agréable à vivre.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026, riche en moments partagés et en belles réussites.

Votre Maire,
Marc Carayon



*Cérémonie de vœux
dimanche 11 janvier 2026
à la salle polyvalente
à partir de 18 heures 00*

Coupures d'électricité

La récurrence des pannes et coupures d'électricité sur la ligne alimentant la commune, notamment les coupures de longue durée telle que la dernière imputée à la tempête « Benjamin » du 23 octobre 2025, nous ont conduit à médiatiser la problématique afin de forcer ENEDIS à réagir.

C'est chose faite, nous avons rencontré les responsables d'ENEDIS, messieurs Olivier NEAU (directeur Territorial Hérault), Thomas SIMEON (responsable ENEDIS du secteur LODEVE-CLERMONT) et de Pierre GARCIA (notre correspondant collectivités), accompagnés de Philippe Aninat et Carole Vigné avec qui nous avons participé à une réunion de travail/informations en mairie de Clermont l'Hérault, le 3 décembre 2025.

Après nous avoir abreuvés d'explications techniques des pannes, des conditions de travail, de permanence et d'intervention des personnels techniciens employés par le gestionnaire du réseau électrique, les élus présents ont pu manifester leur mécontentement, en pointant les dysfonctionnements ayant induit toutes les conséquences individuelles en passant par les désagréments et les sérieuses pertes financières dans les foyers Coustoullins.

En parallèle, nous avons souligné le manque de communication et de transparence de la part d'ENEDIS vis-à-vis des maires concernés que les administrés pressaient de questions auxquelles il était difficile de répondre.

Pourquoi la deuxième coupure, le dimanche 26 octobre n'a pas été communiquée aux élus, (alors que celle-ci était prévue car il s'agissait de rétablir le réseau !!!), cela aurait permis à minima de prévenir les usagers afin qu'ils prennent leurs dispositions et ne pas céder à la peur d'être confrontés à une nouvelle panne de plusieurs dizaines d'heures comme celle connue trois jours auparavant. Aucune réponse claire ne nous a été apportée. Nous en déduisons une faille dans le système...

Le côté positif de cette réunion a été l'annonce d'une prise en compte de l'obsolescence de la ligne principale qui alimente Lacoste, à laquelle ENEDIS s'est engagée à remédier en initiant dès 2026 des études de faisabilité avec un début de travaux courant 2027.

Il nous a aussi été annoncé la possibilité, surtout pour les professionnels de se faire prêter gracieusement un groupe électrogène domestique afin de pallier au plus tôt aux problèmes. Il suffit de le leur demander !!! Quant aux gros groupes électrogènes se substituant à l'alimentation générale et permettant à un quartier ou à une petite commune comme Lacoste de rester alimentés en électricité, ceux-ci sont stockés sur deux sites (Toulouse et Marseille). Il apparaît évident que ENEDIS cherche au maximum à remédier aux pannes avant de déclencher le transport d'un groupe sur un site impacté. Le nombre de ces groupes est restreint et en cas d'évènements climatiques d'ampleur tel que la tempête « Benjamin » ayant touché la région Occitanie, il est très difficile d'en obtenir un !!!

Voilà, il nous a paru important de faire un retour de cette réunion aux habitants de LACOSTE. Nous espérons maintenant que nous ne vivrons plus de pareille mésaventure et si toutefois cela venait à se reproduire, que la communication entre ENEDIS et les mairies soit la plus optimale possible afin de tenir informés les Coustoullins de la situation en temps et en heure, tel que nous avons tenté de le faire précédemment.

Marc CARAYON
Maire de Lacoste

Cérémonie du 11 Novembre

Une commémoration d'une rare solennité s'est tenue dans notre petite cité Coustouline. La commune de Lacoste a rendu un hommage émouvant à tous les morts pour la France lors du 1^{er} conflit mondial. La cérémonie s'est déroulée en présence du Commandant de la Gendarmerie de Clermont, des responsables locaux du Souvenir Français et du Président des Anciens Combattants.

Cette année, la cérémonie a revêtu un caractère particulièrement marquant : pas moins de 13 drapeaux étaient rassemblés autour du monument aux morts — un fait inédit pour notre petite commune.

La présence de ces nombreux porte-drapeaux, a apporté une solennité et une émotion toutes particulières à ce moment de mémoire.

Après le dépôt de gerbes et la lecture du message officiel, Monsieur le Maire a salué la participation de tous, soulignant l'importance de transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations. La cérémonie s'est conclue par le traditionnel verre de l'amitié, partagé à la salle communale, dans une atmosphère conviviale et fraternelle.

Nous avons pu découvrir à cette occasion le travail de réhabilitation récemment effectué par le souvenir Français sur notre monument aux morts dont le dernier entretien remonte à 25 ans. L'abbé Duchamp, curé de Clermont l'Hérault a ensuite prononcé une bénédiction empreinte de recueillement de ce monument érigé en 1923 et dédié à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la patrie.



Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à Lacoste.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Lacoste, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Le nombre de candidats sur la liste sera variable : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal 11 conseillers pour Lacoste), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

ATTENTION : CLÔTURE DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

* **Pour les demandes d'inscription en ligne via service-public.fr**: elle est fixée au **mercredi 4 février**, soit le 6^e mercredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (Article L.17 du code électoral)

Art. 25 du décret du 22 décembre 2021. – À l'article R. 5 du code électoral, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :
« Pour l'application de l'article L. 17 du code électoral aux élections générales, **les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer à un scrutin effectuées au moyen de la téléprocédure mentionnée au premier alinéa sont déposées au plus tard le sixième mercredi précédant ce scrutin à minuit, heure légale.** » (Décret n°2021-1740 du 22/12/21)

* **Pour les demandes d'inscription par courrier ou par dépôt de dossier en mairie** : elle est fixée au **vendredi 6 février**, soit le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin (Article L.17 du code électoral).

Etat Civil

Mariage

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés :

Marie-Hélène et Frédéric RICO, mariés le 8 novembre 2025

Décès

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles endeuillées :

Madame AMOUROUX née BOUNIOL Colette, décédée le 19 octobre 2025 à l'âge de 87 ans.

Monsieur DUBOIS Francis, décédé le 13 novembre 2025 à l'âge de 86 ans.

Monsieur AUSSEL Louis, décédé le 22 décembre 2025, à l'âge de 85 ans.